

## Conseil Municipal du 16 février 2021

**Le seize février**

**Deux mille vingt-et-un**

Le conseil municipal de la commune d'Archingeay,  
Dûment convoqué à la mairie, s'est réuni en session ordinaire,  
Sous la présidence de **M LAMARE Rémi**  
Date de convocation du conseil municipal : 11.02.2021

<b>PRESENTS :</b> REMI LAMARE ( <b>Maire</b> ) – CHRISTIAN BROUILLET ( <b>adjoint</b> ) – FABRICE DENIS ( <b>adjoint</b> ) – RITA RENOU ( <b>adjointe</b> ) – JEAN-MICHEL GUIBERTEAU – MALVAUD WILLIAM – DELACROIX FANNY – BESSON CLAIRE - ZUBOWICZ BAPTISTE - TRANQUARD CEDRIC - BODET Aurélie - CLERTE Loïc
---

<b>ABSENT EXCUSE :</b> Angèle BEAU, Esther FEUILLET
---

<b>ABSENT REPRESENTE :</b> Patricia RUMBERGER donne pouvoir Rémi LAMARE,
--

<b>SECRETAIRE DE SEANCE :</b> BESSON Claire
---

Ouverture de la séance à 20h30

### 1. ATELIER MUNICIPAL – Avenant VRD, MENUISERIE, ELECTRICITE

Monsieur le Maire explique que, ce matin, la réception des travaux a eu lieu, certains lots avec réserves. Le VRD (Voirie et Réseaux Divers), compte tenu des conditions climatiques passées, n'est pas totalement achevé. Cela ne gêne pas l'utilisation, dès maintenant, du bâtiment. Les travaux seront réalisés lorsque la météo le permettra.

Monsieur le Maire indique qu'une visite du site par l'ensemble du Conseil se tiendra au printemps.

Monsieur le Maire informe le Conseil quant aux problèmes rencontrés pour l'installation de l'évier de l'atelier central.

Monsieur le Maire présente les avenants aux lots Menuiserie, VRD et Electricité.

LOT MENUISERIE : en raison du mauvais état des linteaux au-dessus de la porte et de la fenêtre, il est nécessaire de les changer.

**Devis présenté par l'entreprise BOUTON : 1 275.60 € TTC soit 1 063 € HT**

LOT VRD :

- Vu la **MOINS-VALUE** cumulée de 13 940 € HT en raison de travaux prévus deux fois sur 2 lots.
- M le Maire explique qu'il est souhaitable de prévoir une cuve de récupération d'eau de pluie qui sera utilisée pour les arrosages. Les modifications nécessaires du terrassement, de l'accès au stationnement, du réseau EP, de la modification de la taille du portail et de l'emplacement de la clôture, entraînent une **PLUS VALUE** de 17 151.90 € HT

Vu la remise commerciale de 11.90 € HT

**Soit un avenant de 3 200 € HT**

LOT ELECTRICITE :

En raison d'une trop longue distance, les travaux de raccordement et de passage d'une gaine ne peuvent pas être pris en charge par ENEDIS.

De ce fait, il est nécessaire de faire ses travaux par nous-même.

**Devis présenté par l'entreprise BRUNET : 925 € HT soit 1 110 € TTC**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal :**

**APPROUVE les travaux supplémentaires**

**AUTORISE le Maire à signer les avenants présentés au LOT VRD, MENUISERIE, ELECTRICITE**

**Les crédits seront inscrits au BP 2021**

M Zubowicz demande pourquoi il y a de nombreux changements entre le projet initial et le final. M le Maire explique que des éléments techniques et des normes n'avaient pas été prises en compte lors de l'étude de l'avant-projet. M le Maire rapporte que le projet était estimé à 100 000€ il y a 3 ans et que le coût total sera d'environ de 250 000 €. M le Maire rappelle que la TVA sera en partie récupérée et que le département a accordé à la commune une subvention de 90 000 €. Certains postes sous-évalués par l'Architecte et de nouveaux besoins identifiés ont fortement impacté le budget initial.

M Denis explique que malgré cette hausse, la municipalité a sauvé un vieux bâtiment de caractère pour lui donner une nouvelle vie.

**2. INVESTISSEMENT – Autorisation de mandatement avant le vote du BP 2021 – 25 %**

---

*M. le Maire expose ce qui suit :* L'article 15 de la loi n° 88-13 du 5 janvier 1988 portant sur l'amélioration de la décentralisation permet aux communes, sur autorisation du Conseil municipal, d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif, dans la limite **du quart des crédits ouverts (25%)** au budget de l'exercice précédent, non compris les dépenses afférentes au remboursement de la dette.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption, l'autorisation mentionnée précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour mémoire les dépenses d'équipement du **budget primitif 2020** et des décisions modificatives s'élèvent au total à **227 884.23 €**, non compris le chapitre 16 et les opérations d'ordre.

Sur la base de ce montant, les dépenses d'investissement peuvent ainsi être engagées, liquidées et mandatées dans la limite d'un montant de **56 971.06 €**

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :**

**AUTORISE** M. le Maire à engager, liquider et mandater sur le budget principal avant le vote du budget primitif **2021** (hors le capital de l'annuité de la dette), les dépenses d'investissement pour un montant maximum de **56 971.06 €** au total, dont :

**3. FREDON - référent**

---

Monsieur le Maire rappelle que la commune adhère par l'intermédiaire de la CDC des Vals Saintonge (qui prend l'adhésion à sa charge) au FREDON. Cette fédération et le Groupement intercommunal de Défense contre les organismes nuisibles (GIDON) assurent pour la commune, la coordination des luttes, pour la régularisation d'un certain nombre d'animaux classés nuisibles présents sur le département.

Il est demandé de nommer un ou plusieurs référents

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal**

**Décide de nommer : M Guiberteau Jean-Michel et M Brouillet Christian**

**Cette information sera transmise au FREDON.**

**4. CNAS – convention tripartite entre 3 entités ( CNAS, ARCHINGEAY, LANDES)**

---

M le Maire rappelle que la commune adhère au CNAS (Comité national d'action sociale) chaque année, afin de répondre à son obligation de faire de l'action sociale envers ses agents.

Un agent de la commune, exerce également sur la commune de LANDES, qui elle aussi est adhérente au CNAS

Il est proposé de signer une convention tripartite entre ces 3 entités : Entité A – commune d'Archingeay, Entité B - la commune de Landes et l'entité C - le CNAS afin de partager le coût de l'adhésion de cet agent au prorata de son temps de travail.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal**

**Approuve la convention présentée entre ces 3 entités, à effet rétroactif au 1er janvier 2021**

**Autorise le maire à signer la convention**

#### ***5. SPA – CONVENTION FOURRIÈRE 2021***

---

M le Maire rappelle que selon l'article L.211-24 du CR, chaque commune a l'obligation de disposer des services d'une fourrière apte à l'accueil et à la garde des chiens et chats trouvés errants ou en état de divagation. Il est proposé de signer une convention entre la commune et la SPA de Saintes, refuge du Bois Rulaud pour que cette mission de fourrière et d'accueil des chiens et chats soit assurée.

Deux tarifs sont présentés : La formule A « Tout compris » la SPA s'engage à se déplacer pour venir récupérer l'animal capturé et la prise en charge de l'animal en fourrière soit 0.465 € par hab. x nombre d'habitants

La Formule B « Sans déplacement », seule la prise en charge de l'animal en fourrière est comprise soit 0.425 € x nombre d'habitants

Monsieur le Maire donne lecture de ladite convention.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal**

**Approuve la convention présentée**

**Autorise le maire à signer ladite convention**

**Choisit la formule A « Tout compris » soit 0.465 € par hab. X 671 habitants = 312.02 €**

**La somme sera inscrite au BP 2021**

#### ***6. SOLURIS – acquisition d'un nouveau poste informatique***

---

M le Maire indique que le poste du secrétariat principal n'est plus sous contrat de maintenance avec Soluris (Syndicat informatique). Il avait été acheté en 2014. Celui-ci montre des signes de faiblesses, il est nécessaire d'acquérir un nouvel outil.

M le Maire fait part du devis reçu de SOLURIS 17, organisme en charge des logiciels et assistance métiers pour les collectivités de Charente-Maritime, soit un devis présenté de 1 390.22 €.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal**

**Approuve le devis présenté**

**Autorise le maire à signer les documents se rapportant à ce dossier**

**Les crédits seront inscrits au BP 2021**

#### ***7. ECOLE – convention LABEL PARTENARIAT NUMÉRIQUE***

---

M le Maire explique que l'école a déposé un dossier de demande de subvention auprès de l'académie pour la prise en charge de 50% du coût de l'achat de matériel informatique.

Le dossier de l'école a été retenu. Il est nécessaire de passer une convention ayant pour objet l'organisation du partenariat entre les parties pour accompagner les personnels de l'école dans la mise en œuvre de leur projet numérique. Ce dernier s'intègre dans le cadre d'une politique de développement du numérique de l'éducation nationale et de la stratégie interministérielle pour la ruralité, au titre des investissements d'avenir

Monsieur le Maire donne lecture de ladite convention. Il rappelle qu'il est nécessaire et de notre responsabilité de mettre à disposition des enseignants et des élèves des outils numériques performants. Ne pas le faire pénaliserait les enfants dans leur cursus scolaire.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal**

**Approuve la convention présentée**

**Autorise le maire à signer ladite convention et tous documents se rapportant à ce dossier.**

**Les crédits seront inscrits au BP 2021**

## **8. Questions diverses**

---

**Élections régionales et départementales : 13 et 20 juin prochain.**

M le Maire rappelle que tous les conseillers doivent participer à la permanence qui se déroulera de 8h à 18h (4 équipes de 2h30).

**Courrier d'une administrée :**

Elle conseille de conserver le bulletin papier pour nos aînés.

Elle nous félicite pour le refus du projet Éolien de Puy du Lac

Elle nous suggère de privilégier l'économie locale pour les colis de Noël.

Elle est satisfaite de l'installation de la fibre sur la commune.

**Enquêtes publiques : du 01/03 au 01/04 pour le PLU.**

Un exemplaire papier et un poste informatique seront à disposition à la Mairie pour consulter le projet. Le commissaire enquêteur sera présent 3 après-midis durant la période de l'enquête.

**Travaux Mairie :**

Une rencontre a eu lieu le 15 février dernier avec un architecte pour la première visite et élaboration de plan en vue de l'étude du projet futur.

L'idée directrice est de restructurer l'ensemble du bâtiment afin d'améliorer d'une part l'accueil du public et d'autre part les conditions de travail du personnel.

**Courrier de M. et Mme Bazile :**

Proposition de vente à la mairie du chai et du terrain de 350m<sup>2</sup> jouxtant le four à pain.

L'idée serait de créer un parking réservé aux enseignants. Réflexion à mener.

**Hameau de Chez Joulin / Tilleul centenaire :**

Une habitante suggère de participer au concours du plus bel arbre de France.

M. le Maire la recevra car l'arbre se situe dans un quereux. La commune n'est pas propriétaire de cette parcelle, elle appartient aux habitants du hameau.

**Point Budget :**

2020 : excédent de fonctionnement 32 429€.

2019 : nous étions en déficit en raison de l'emploi de 2 agents techniques. Un agent est parti à la retraite fin 2019.

Cet excédent donne **potentiellement** une capacité d'emprunt d'environ 300.000 euros.

M. le Maire rappelle que la commune **n'a plus aucun emprunt en cours** et qu'elle n'empruntera pas en 2021.

**Sivos - Projet de refonte des statuts :**

Les statuts du SIVOS Archingeay / Les Nouillers (Syndicat intercommunal à vocation scolaire) n'ont pas été modifiés depuis 1993. Actuellement l'achat du mobilier et du matériel informatique des écoles est à la charge de chacune des communes. Une étude va être menée pour transférer cette charge au Sivos et donc en modifier les statuts. Actuellement, le personnel technique (entretien écoles **sauf cantine**)

dépend du Sivos. L'idée serait également de transférer cette charge au Sivos ; ce dernier point cependant complexe est raison du statut des agents.

#### **Intervention de Mme RENOUE :**

Mme RENOUE nous indique qu'elle a contacté beaucoup de nos aînés pour leur proposer le pass numérique. Elle constate un faible intérêt pour cet outil d'aide à l'inclusion numérique.

Elle va faire une campagne de communication par téléphone pour aider si besoin les aînés à prendre RDV pour la vaccination anti covid.

#### **Problème EDF / inondation :**

Mme BODET indique que la fosse de coupure EDF située entre le 6 et 8 à L'aiguille était au raz de l'eau lors des dernières inondations. M le Maire indique qu'il va voir avec EDF pour remonter l'information.

Il parlera également des problèmes de coupures EDF récurrents lors de vents forts ou de pluie (l'attente avant l'intervention au niveau du transfo est souvent de 3 à 4 h)

#### **Poubelles :**

Mme BODET suggère de mettre en place des plateformes au niveau des containers à poubelles car les terrains sont très boueux.

M Brouillet indique qu'il n'y aura pas d'investissement dans ce domaine car le fonctionnement du Cyclad va prochainement changer. Il y aurait des camions avec ramassage automatique et donc moins de poubelles réparties sur la commune.

#### **Intramuros :**

L'application est conseillée par l'association des Maires de France.

Il y a seulement 5 communes adhérentes en Charente Maritime et Archingeay en fait partie.

57 visites en janvier soit 7% d'augmentation.

#### **Site internet :**

M DENIS donne quelques chiffres : 163 personnes différentes ont consulté le site en janvier 2021 contre 73 en décembre. Nous sommes déjà à 182 à la mi-février.

1268 pages vues depuis l'ouverture du site.

Il indique que les mots les plus recherchés sont PLU / URBANISME / ÉLU

M le Maire indique que les chiffres du site internet vont au-delà de ses espérances.

M DENIS alerte sur la multiplication des cyberattaques dans les Mairies et les CDC, mais rassure en rappelant que nous sommes protégés par SOLURIS.

**Séance levée à 22H30**